

Membres titulaires : 40	Présents : 32	Absents : 1	Excusés : 7
Membres suppléants : 6	Présents : 4	Absents : 0	Excusés : 2

Délibération n° 19-32

Membres à voix délibérative : 40	Titulaires présents : 32	Titulaires représentés par leur suppléant : 0
Ayant donné pouvoir : 5		
Nom des membres ayant participé au vote :		
RODEZ	LE MENN	BOUYE
BATONNET	DUDAULT	PHILIPPE
MAUSSIRE	MEHENNI	DROUIN
MAREIGNER	GRELET	GUERLET
LEVEQUE	SCHWEICH	BENARD-LOUIS
COLBACH	ROYER	PAILLARD
RONDELLI	DAILLY	FROMENTIN
		BEGUIN
		CREPIN
		NAVEAU
		CHIQUET
		LAFORST
		TELLIER
		FAGLIN
		DEMOTIER
		MENARD
		LOPEZ
		BOSSER
		REMY
		MARECHALLE
		TAILLEFERT
		POTISEK
		LELARGE
		PANIEZ
		GRANDCOING
		RICHOMME

Pouvoirs : RODEZ à BATONNET, LE MENN à GUERLET, ROYER à COLBACH, DAILLY à RONDELLI, LELARGE à POTISEK

Début de séance : 18h15

FINANCES – Reprise anticipée des résultats 2018 ;

Il s'agit de reprendre par anticipation au vote du compte administratif les résultats de l'exercice budgétaire 2018.

Budget principal :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	811 923,38
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	305 272,14
- Restes à réaliser en dépenses	-2 840 051,00
- Restes à réaliser en recettes	1 908 756,00
Soit un besoin de :	-626 022,86
Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :	626 022,86
Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :	185 900,52

Budget assainissement :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	366 023,72
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	179 431,59
- Restes à réaliser en dépenses	-507 884,00
- Restes à réaliser en recettes	41 140,00
Soit un besoin de :	-287 312,41
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :</i>	<i>287 312,41</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>78 711,31</i>

Budget eau :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	186 380,00
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-112 444,02
- Restes à réaliser en dépenses	-348 244,00
- Restes à réaliser en recettes	48 007,00
Soit un besoin de :	-412 681,02
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019</i>	<i>186 380,00</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>0,00</i>

Budget Villa Bissinger :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	51 573,17
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-44 348,51
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-44 348,51
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :</i>	<i>44 348,51</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>7 224,66</i>

Budget Usine Relais Janin :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	13 554,20
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-7 795,74
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-7 795,74

Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :	7 795,74
Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :	5 758,47

Budget Boulangerie de Germaine :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	25 023,84
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	2 274,50
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	0,00
Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2019 :	2 274,50
Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :	25 023,84

Budget Boulangerie de Bisseuil :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	26 468,84
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	0,00
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	0,00
Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :	0,00
Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :	26 468,84

Budget Usine Relais Caps Tech :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	25 646,28
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-21 005,61
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-21 005,61
Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :	21 005,61
Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :	4 640,67

Budget ZA « Les Arpents » :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	0,00
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-549 029,92
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-549 029,92
<i>Reprise anticipée en réserves en investissement 1068 à inscrire au BP 2019 :</i>	<i>0,00</i>
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>-549 029,92</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>0,00</i>

Budget Régie de Transport :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	45 411,85
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-43 542,54
- Restes à réaliser en dépenses	0,00
- Restes à réaliser en recettes	0,00
Soit un besoin de :	-43 542,54
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>0,00</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>45 411,85</i>
<i>(il n'est pas nécessaire de couvrir le déficit d'investissement, les prévisions budgétaires 2019 en investissement, notamment les amortissements, sont suffisantes pour équilibrer la section)</i>	

Budget « Le Pressoir » :

Résultat global de la section de fonctionnement 2018	0,00
Besoin de financement de la section investissement 2019 estimé :	
- Résultat d'investissement 2018 avant affectation	-453 061,71
- Restes à réaliser en dépenses	-2 465 544,00
- Restes à réaliser en recettes	2 914 694,00
Soit un besoin de :	-3 911,71
<i>Report en investissement 001 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>-3 971,71</i>
<i>Report en fonctionnement 002 à inscrire au budget primitif 2019 :</i>	<i>0,00</i>

Approuvé à l'unanimité

FINANCES – Vote des budgets 2019 ;

Comme suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu le 8 mars dernier, il convient de voter l'ensemble des crédits prévisionnels, tant en dépenses qu'en recettes, qui permettront à la Collectivité de fonctionner et poursuivre en 2019 son programme d'investissements.

	RECETTES	DEPENSES	
<u>Budget Principal</u>			13 449 173,00 €
Section de fonctionnement	9 101 303,00 €	9 101 303,00 €	
Section d'investissement	4 347 870,00 €	4 347 870,00 €	
<u>Budget Assainissement</u>			1 983 600,00 €
Section d'exploitation	790 311,00 €	790 311,00 €	
Section d'investissement	1 193 289,00 €	1 193 289,00 €	
<u>Budget Eau</u>			1 268 388,00 €
Section d'exploitation	506 300,00 €	506 300,00 €	
Section d'investissement	762 088,00 €	762 088,00 €	
<u>Budget Villa Bissinger</u>			115 973,00 €
Section de fonctionnement	64 224,00 €	64 224,00 €	
Section d'investissement	51 749,00 €	51 749,00 €	
<u>Budget Usine Relais Janin / JCL Plastic</u>			17 554,00 €
Section de fonctionnement	5 758,00 €	5 758,00 €	
Section d'investissement	11 796,00 €	11 796,00 €	
<u>Budget Boulangerie de Germaine</u>			117 297,00 €
Section de fonctionnement	115 023,00 €	115 023,00 €	
Section d'investissement	2 274,00 €	2 274,00 €	
<u>Budget Boulangerie de Bisseuil</u>			65 668,00 €
Section de fonctionnement	33 668,00 €	33 668,00 €	
Section d'investissement	32 000,00 €	32 000,00 €	
<u>Budget ZA Les Arpents</u>			3 127 220,00 €
Section de fonctionnement	1 716 110,00 €	1 716 110,00 €	
Section d'investissement	1 411 110,00 €	1 411 110,00 €	
<u>Budget Bâtiment-relais CAPS-TECH</u>			75 746,00 €
Section de fonctionnement	33 040,00 €	33 040,00 €	
Section d'investissement	42 706,00 €	42 706,00 €	
<u>Budget Régie de Transport</u>			472 606,00 €
Section d'exploitation	410 468,00 €	410 468,00 €	
Section d'investissement	62 138,00 €	62 138,00 €	
<u>Budget Le Pressoir</u>			2 938 606,00 €
Section d'exploitation	20 000,00 €	20 000,00 €	
Section d'investissement	2 918 606,00 €	2 918 606,00 €	
			23 631 831,00 €
Total Sections de Fonctionnement	12 796 205,00 €	12 796 205,00 €	
Total Sections d'Investissement	10 835 626,00 €	10 835 626,00 €	

Approuvé

4 abstentions sur le budget du Pressoir : B. NAVEAU, A.CHIQUET, M.TELLIER, M.LAFOREST

FINANCES – Fiscalité 2019 – vote des taux ;

Compte tenu du régime fiscal de la CCGVM, il s'agit de voter les taux des impôts directs qui seront prélevés sur le territoire pour l'année 2019. Cela concerne : la CFE unique, la taxe d'habitation et les taxes foncières.

S'agissant de la CFE :

L'état 1259 qui nous a été notifié fixe le taux maximum dérogatoire à 21,52 %, les bases ont été évaluées à 10 628 000.

Ce qui donne :

Bases prévisionnelles 2019 : 10 628 000

Taux d'imposition 2018 : 21,49 %

Produit fiscal de référence : 2 283 957 €

S'agissant des impôts-ménages :

Ainsi, l'état 1259 nous notifie pour 2019 les taux de référence suivants :

- taxe d'habitation : 7,59 %
- taxe foncière (bâti) : 0 %
- taxe foncière (non-bâti) : 1,13%

Les bases étant les suivantes :

- taxe d'habitation : 18 075 000
- taxe foncière (non-bâti) : 4 338 000

Nous obtenons le produit fiscal de référence suivant :

- taxe d'habitation : 1 371 893 €
- taxe foncière (non-bâti) : 49 019 €

Par ailleurs, nous devrions également percevoir :

Allocations compensatrices : 84 955 €

Produit taxe additionnelle FNB : 5 025 €

Produit global des IFR (Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau) : 55 047 €

Produit de la CVAE : 1 144 115 €

DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) : 334 016 €

TASCOM : 340 228 €

FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) : 684 124 €

Compte tenu du produit nécessaire à l'équilibre du budget, qui s'élève à hauteur de 6 191 602 €, il est proposé :

- 1 – de reconduire le taux 2018 de Cotisation Foncière des Entreprises fixé à 21,49 % ;
- 2 – de reconduire les taux de référence correspondant au transfert des impôts-ménage du Département et de la Région, soit :

- taxe d'habitation : 7,59 %
- taxe foncière (bâti) : 0 %
- taxe foncière (non-bâti) : 1,13%

Approuvé à l'unanimité

FINANCES – Fiscalité 2019 – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

En matière de collecte et de traitement de déchets ménagers, il s'agit de voter les taux de la TEOM pour l'année 2019. Il est proposé d'augmenter de 1 point, le taux de la TEOM. Celui-ci passerait de 1,70 % à 2,70 %.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur LEVEQUE invite les communes à intégrer l'enfouissement de bennes à verre dans leur programme de travaux de voirie.

La multiplication des implantations de contenants (enfouis ou insonorisés) devrait favoriser l'apport volontaire et ainsi permettre la modification du rythme du ramassage du verre à court terme voire peut-être la suppression de cette collecte.

Madame LAFOREST déplore cette option. Cette collecte permet de rendre service à la population du territoire, vieillissante.

Madame PAILLARD rappelle que ce service n'est actuellement pas proposé au juste prix au regard du taux de la TEOM de la CCGVM et reste persuadée que la population est en mesure de s'adapter.

En tout état de cause, Monsieur LEVEQUE souhaite vivement que la commission environnement réfléchisse à de nouvelles modalités quant à la collecte du verre en porte à porte (diminution du rythme de la collecte, dispositif de solidarité...) pour contenir voire réduire les dépenses.

FINANCES – Attribution de subventions ;

En raison de ses compétences, la CCGVM apporte son soutien financier au fonctionnement de divers organismes et institutions. Il est donc proposé de reconduire le versement des subventions ainsi attribuées chaque année.

1. Subvention d'équilibre :

CIAS de la Grande Vallée de la Marne	396 000 €
---	-----------

2. Subvention de fonctionnement :

MJC intercommunale d'Aÿ	344 000 €
Office intercommunal de tourisme d'Hautvillers	150 000 €
Institut International des Vins de Champagne Villa Bissinger –	57 120 €
ENRESO 51	29 000 €
ZAM Co-Working	13 200 €

3. Subvention pour manifestations diverses :

MJC intercommunale d'Aÿ – Festival de courts métrages en Champagne)	6 500 €
--	---------

Approuvé à l'unanimité

FINANCES/PATRIMOINE – Centre d'interprétation sensorielle des vins de Champagne, Le Pressoir - mise en place de mécénats : adhésion à la Fondation du Patrimoine et signature de conventions ;

Restaurer et valoriser un ensemble architectural de style Pommery en un lieu inédit de découverte des vins de Champagne : tel est le projet que notre Communauté de Communes concrétise aujourd'hui.

C'est dans un souci de préservation de ce patrimoine emblématique que notre équipe de maîtrise d'œuvre, autour de l'agence Phileas, termine l'élaboration du projet devant aboutir dans les tous prochains jours à la phase de mise en concurrence des entreprises, puis de mise en chantier à l'automne prochain.

L'extérieur de la bâtisse sera restauré. L'intérieur quant à lui sera scénographié autour d'un dialogue immersif entre les éléments historiques conservés et une technologie ludique innovante.

Le parti pris architectural, élégant et respectueux du site, a particulièrement séduit la Fondation du Patrimoine, qui envisage de nous accompagner dans la mise en place d'une double opération de mécénat.

La première opération de mécénat portera sur la dépose et la restauration de 2 pressoirs Marmonier caractéristiques des années 40-50 actuellement présents sur le site, dont deux qui seront intégrés à la scénographie. La deuxième opération portera sur la restauration du bâtiment.

Aussi, s'agit-il de soutenir l'action de la Fondation du Patrimoine par le biais d'une adhésion d'un montant de 600€, d'approuver le lancement des deux opérations de mécénat susnommées et d'autoriser le Président à signer les conventions à intervenir avec la Fondation en vue du lancement et de la tenue de ces deux souscriptions.

Approuvé à l'unanimité

PERSONNEL – Modification du tableau des effectifs ;

Un agent, chauffeur au sein du service des transports scolaires, a été reçu à l'examen professionnel d'adjoint technique Principal de 2^{ème} classe. Il appartient à la collectivité de créer 1 nouveau poste et donc de modifier le tableau des effectifs.

Approuvé à l'unanimité

TOURISME – Aménagement de points de vue : implantation sur le domaine public des communes, signature des conventions valant autorisation d'occupation ;

Dans le cadre du projet d'aménagement de points de vue sur les communes d'Ambonnay, Bouzy, Champillon, Dizy, Hautvillers, Mareuil-sur-Aÿ, Mutigny et Val de Livre, il est prévu l'implantation de mobilier de confort et d'interprétation sur des terrains communaux ou privés.

S'agissant des terrains dits communaux, il convient de procéder à la signature de conventions d'occupation du domaine public entre la CCGVM, le département et les communes concernées.

Aussi, est-il proposé au Conseil d'autoriser le Président à signer lesdites conventions.

Approuvé à l'unanimité

TOURISME – Aménagement de points de vue : implantation sur des terrains privés, signature des conventions de servitude en la forme administrative ;

S'agissant de la réalisation et l'aménagement de points de vue sur des terrains dits privés, il convient de procéder à la signature de conventions de servitude en la forme administrative entre la CCGVM et les propriétaires privés.

Pour les actes passés en la forme administrative, l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que (Maire ou Président EPCI) sont habilités à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, ces actes.

Aussi, le Président ne pouvant pas signer 2 fois ces documents, est-il proposé au Conseil d'autoriser Vincent Taillefert, Vice-Président en charge du Tourisme, du Sport et de la Culture, à signer lesdites conventions de servitude.

Approuvé à l'unanimité

ELECTRICITE – Effacement de réseau basse tension Grande Rue à Fontaine-sur-Aÿ : participation au SIEM ;

En coordination avec les travaux de voirie prévus à Fontaine-sur-Aÿ, le SIEM doit réaliser l'effacement du réseau électrique basse tension situé Grande Rue.

Le projet prévu a été estimé à

- 82 000 € HT soit 98 400 € TTC

Conformément aux statuts du syndicat et à la délibération prise par le comité syndical le 12 décembre 2014, prévoyant, pour les communes rurales, une participation de 5 % du montant HT des travaux, il revient à notre collectivité de prendre en charge le coût de 4 100 € HT (82 000 € x 0.05).

Il est soumis au Conseil l'approbation dudit projet et l'autorisation de versement au SIEM d'une participation totale de 4 100 €.

Approuvé à l'unanimité

MOBILITE – Mise en place d'un service d'autopartage et de covoiturage solidaire : demande de subvention au titre du contrat de ruralité ;

La mise en place d'un service d'autopartage et d'une plateforme d'incitation au covoiturage sur notre territoire, sous l'intitulé « Maison des Mobilités en Champagne », va bénéficier d'un accompagnement financier de l'ADEME sur les 2 premières années d'exploitation dans le cadre de French Mobility.

L'Etat pourrait également être sollicité pour la partie investissement au titre du contrat de ruralité signé à l'échelle du PETR.

Il convient donc aujourd'hui d'autoriser le Président à présenter une demande de financement au titre de contrat de ruralité pour ce projet.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur LEVEQUE informe les élus qu'un bus a récemment été commandé pour la mise en œuvre de la nouvelle ligne urbaine (extension du réseau Mouvéo). La livraison du véhicule est prévue dans un an. Il sera probablement nécessaire de louer un bus pour assurer les dessertes le temps pour la collectivité de réceptionner sa commande.

ADMINISTRATION GENERALE – Convention ruralité pour le renforcement d'une Ecole rurale de qualité et de proximité dans le Département de la Marne : participation ;

C'est dans le cadre de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République qu'a été signée le 1er septembre 2018 à Châlons-en-Champagne une convention dite « convention ruralité portant sur le renforcement d'une Ecole rurale de qualité et de proximité dans le département de la Marne ».

Cette convention vise à fixer un cadre général de concertation et une méthode de travail collaborative de tous les acteurs des territoires afin d'établir un diagnostic partagé relatif à la scolarisation des élèves en vue de propositions de projets de territoires scolaires.

Considérant que l'attractivité résidentielle de notre territoire repose aussi sur des dynamiques de scolarisation, il est proposé que la Communauté de Communes intègre la démarche de concertation ainsi engagée.

Approuvé à l'unanimité.

Madame PAILLARD souligne l'importance d'intégrer cette démarche qui pourrait potentiellement conditionner l'attractivité du territoire et favoriser les échanges avec les inspecteurs d'académie. Les retours d'expérience démontrent en effet qu'il existe des solutions pour reconfigurer les espaces scolaires et ainsi prendre en considération la baisse de la démographie.

Monsieur LEVEQUE rappelle que, dans la mesure où il s'agit là d'une instance de concertation, la collectivité peut, bien qu'elle ne possède pas la compétence, intégrer la démarche.

QUESTIONS DIVERSES ;

Evènements sportifs :

Madame NAVEAU et Monsieur DUDAULT proposent aux communes concernées par les prochaines manifestations cyclistes et sportives (Tour de France...) d'orner les communes d'une décoration routière éphémère et bio.

Pour ce faire, il s'agirait de se doter de pochoirs et d'estampiller les routes empruntées par les évènements de différents logos (Unesco, AYC...).

Monsieur LOPEZ et Madame REMI font part de leur réticence dans la mesure où ils n'autorisent pas le marquage routier dans leur commune par souci d'esthétisme.

Une rencontre devrait être organisée pour envisager une décoration commune et homogène et ce pour permettre à la collectivité de bénéficier de la notoriété des évènements (survol en hélicoptère...)